



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20220920-DBC20220920_05-DE
Reçu le 28/09/2022
Publié le 28/09/2022

N° DBC 20220920-05

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 Septembre 2022 à 16H30

Date de la convocation : 14 Septembre 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 septembre 2022 à 16 heures 30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Frédéric CHONIER, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Didier ROMEUF, Martine MUNOZ, Philippe BLANCHOZ, Chantal CHASSANG, Serge THEALLIER, Ludovic COMBE, Jany BROUSSE, Rachel BOURNIER, Pierre ROZE, Olivier CHAMBON, Michel GONIN, Claude GOUILLON-CHENOT, Jean Eric GARRET, Serge FAYET, Daniel BALISONI.

Membres du Bureau absents excusés :

Michel COUPERIER, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Caroline GUELON, Didier CORNET, Éric CABROLIER, Georges LOPEZ, Hélène BOUDON.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Jean-François DELAIRE à Tony BERNARD

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**CONVENTION TERRITORIALE D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE -
APPROBATION DE LA NOUVELLE CONVENTION TRIENNALE 2022/2025, DU
PROGRAMME D' ACTIONS 22/23 ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT
PREVISIONNEL ET DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) ET A LA REGION**

Rapporteur : Pierre Roze, Vice-Président

Considérant la délibération n° 20180920-10 de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne du 20 septembre 2018, relative à l'approbation de la convention territoriale d'Education Artistique et Culturelle 2018-2021.

Le rapporteur expose au Bureau l'objet de la délibération :
La CCTDM vient de clore sa première convention territoriale triennale.

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

27

Membre du Bureau représenté :

1

Membres présents sans voix
délibératives : 2

Total votants : 26

AR Prefecture

063-200070712-20220920-DBC20220920_05-DE
Reçu le 28/09/2022
Publié le 28/09/2022

Malgré la crise sanitaire, cette première convention territoriale d'Education artistique et Culturelle a permis un bond en avant pour le territoire.

Le fil rouge « J'habite un pays merveilleux... » fait réellement écho au défi que les élus souhaitent relever et permet à l'ensemble des publics d'être au contact des offres culturelles proposées sur le territoire.

La convention 2022/2025 proposée se veut dans la continuité de la précédente en mettant l'accent sur le renforcement de la coopération territoriale et de la coordination et en conservant le fil conducteur « J'habite un pays merveilleux ». Cela signifie qu'une attention particulière est portée aux projets mettant en exergue les richesses et singularités du territoire et du patrimoine local qu'il soit matériel, immatériel ou naturel ; aux projets qui auront à cœur de rendre visible le territoire et ceux qui le constituent.

Ce conventionnement permet la mise en place de parcours d'Education Artistique et Culturelle pour l'ensemble des jeunes et leur entourage. Cette mise en place renforce l'offre et facilite les liens des publics jeunes avec les propositions et équipements culturels du territoire.

Ces actions doivent concourir à :

- Se construire une culture personnelle formatrice d'un esprit critique, riche et pluriel,
- Avoir une pratique artistique,
- Rencontrer des artistes et fréquenter des lieux culturels.

Le programme de l'année 2022/2023 a été travaillé sous le thème des « arts de la table » avec une déclinaison d'actions qui donneront lieu à un temps de valorisation et de restitution unique en mai 2023 à l'occasion duquel l'ensemble des publics et partenaires seront conviés.

Dans ce cadre, la DRAC et la Région Auvergne Rhône-Alpes contribuent financièrement à ces projets par le versement d'une subvention à TDM. Aussi, le Département du Puy-de-Dôme apportera son soutien par le financement direct d'interventions aux artistes à hauteur de 3 000 euros.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention territoriale 2022/2025 ;
- **Approuve** le budget prévisionnel du programme d'actions 2022/2023 et la demande de subvention auprès de la DRAC pour un montant de 51 000 euros et auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour un montant de 5 000 euros ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation des présentes.

TOTAL VOTANTS : 26

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 26

Abstentions :

Conseillers présents : 27

Pour : 26

Représentés : 1

Contre : 0

Non-participation :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châtelain

